

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 9 mai 2019**

Le neuf mai deux mille dix-neuf à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; BADER Pascale, Adjointe ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine; FRARE Francis ; MOST Gérard ; SCHMUCK Corinne ; RAMUNDI Robert ; GIRARD Francis ; GOLLING Karine ;

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) :

SCHIRCK Damien, Adjoint ; HORN Patricia ; NICOLOSI Nathalie ; NISSELI Michaël ; VOGT Clémence.

Ont donné procuration :

BIHR Camille à GOLLING Karine

PLAISANT Charles à RAMUNDI Robert

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2019,
2. Mise en place d'un protocole transactionnel d'indemnisation amiable des professionnels suite à des travaux sur la voie publique,
3. Divers.

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2019.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour.

Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Mise en place d'un protocole transactionnel d'indemnisation amiable des professionnels suite à des travaux sur la voie publique,

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de voirie et d'assainissement sont parfois l'occasion de gênes diverses et de difficultés d'accès ou de stationnement, et impactent donc les commerces de proximité qui doivent parfois faire face à une baisse de fréquentation de la clientèle.

La mise en place d'une procédure d'indemnisation en cas de perte d'un certain montant de marge commerciale est proposée.

Une commission d'indemnisation désignée lors de la commission réunie du lundi 27 avril composée de :

- ▣ M. Jean-Michel FAIVRE, Adjoint ;
- ▣ Mme Paulette MONGIN, Adjointe ;
- ▣ M. Robert RAMUNDI, conseiller.

Etait en charge de :

- ▣ Proposer au Conseil Municipal les conditions particulières d'indemnisation,
- ▣ Examiner le dossier de l'épicerie Tabac de Ruelisheim,
- ▣ Fixer le montant d'indemnisation pour chaque commerçant,

C'est dans ce contexte qu'a été examiné par la commission un dossier de demande d'indemnisation.

Après présentation des éléments techniques et comptables, la commission a considéré que les travaux effectués dans le cadre de l'aménagement de la Place du Village et d'une partie de la Route Départementale occasionne une gêne à l'origine d'un préjudice anormal.

La commission a considéré que cela justifiait une indemnité d'un montant de 20 000 € considérant que la voie sera rouverte à la circulation avant fin août 2019.

Le conseil municipal, après délibération :

- ▣ Alloue une indemnité de 20 000 € au commerçant concerné

- Dit que la situation sera réexaminée dans le cas où la circulation ne serait pas rétablie au 1^{er} septembre 2019
- Valide la décision modificative au budget primitif 2019 suivante :
Chapitre 022 dépenses imprévues : -20 000€
Article 6745 subvention aux personnes de droit privé : + 20 000
- Autorise M. le Maire à signer un protocole transactionnel d'indemnisation amiable et tout acte y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3 : Divers.

Acquisition d'un véhicule de 1^{ère} intervention pour le corps des sapeurs-pompiers volontaires de Ruelisheim

Suite à la dernière réunion de CCSPV, Monsieur le Maire informe le Conseil de l'opportunité d'achat d'un Véhicule de Première Intervention (VPI PL 6 places avec pompe 1000/15 basé à Rouffach) réformé par le SDIS du Haut Rhin, afin de remplacer l'actuel défaillant, au prix de 25 000€.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Approuve l'acquisition dudit véhicule
- Valide la décision modificative au Budget Primitif 2019 suivante :
Chapitre 020 dépenses imprévues : - 25 000€
Article 21568 autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile : + 25 000
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Paulette MONGIN fait un point sur le projet de construction d'une maison Ages et Vie à Ruelisheim :

- *La visite de 2 autres sites avec le Conseil départemental a eu lieu*
- *Ages et vie attend l'agrément du département pour son personnel*
- *Le Permis de construire sera accordé dans la semaine pour un démarrage des travaux prévus en septembre*

Aucun Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants et les membres du Conseil Municipal.



Levée de la séance: 21h45



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 9 mai 2019

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2019,
2. Mise en place d'un protocole transactionnel d'indemnisation amiable des professionnels suite à des travaux sur la voie publique,
3. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
BADER Pascale	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint	Excusé	
MONGIN Paulette	4 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale	Excusée	
GIRARD Francis	Conseiller municipal		
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale	Excusée	
PLAISANT Charles	Conseiller municipal	A donné procuration à RAMUNDI Robert	
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	Excusé	
BIHR Camille	Conseillère municipale	A donné procuration à GOLLING Karine	
VOGT Clémence	Conseillère municipale	Excusée	